



Litige suite état des lieux

Par Carelle

Bonjour,

J'ai réalisé l'état des lieux de sortie de mes locataires le 3 septembre. Le locataire était accompagné par son beau père et quand j'ai voulu noter les observations concernant la propreté du logement ainsi que le défaut d'entretien du jardin la personne est devenue menaçante, à haussé le ton et afin de couper court à cette situation j'ai signé l'état des lieux sous la pression et sans pouvoir noter mes observations. J'ai donc dû faire appel à une société de services pour l'entretien du jardin mais également à un chauffagiste car la chaudière ne démarrait plus. En effet le locataire agent grdf avait coupé volontairement l'arrivée principale du gaz. Au moment de retourner le dépôt de garantie j'ai donc retenu les sommes engagées pour le dépannage chaudière et l'entretien du jardin. Les locataires me réclament l'intégralité de leur caution sous prétexte que l'état des lieux était conforme... Quels sont les recours car ils menacent de saisir la commission de conciliation... Merci d'avance pour votre réponse.

Par osram

Bonjour,

Le locataire a raison, l'état des lieux ne mentionnant rien, vous ne pouvez rien retenir.